



Règlement de la course

La MARATH'YONNAISE

Le club Marath'Yon Nature et l'association Marath'Yon 85 organisent le **dimanche 15 mai 2022** à La Roche sur Yon la 18^{ème} édition de la course nature La MARATH'YONNAISE.



Les épreuves : courses mixtes

- **6 km** : le parcours suit la vallée de l'Yon, fait une boucle plus ludique en sous-bois avant de revenir à la Vallée Verte.
- **12 km** : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir pour partie par le même chemin à la Vallée Verte.
- **24 km** (nouveau parcours) : le parcours emprunte en majorité celui du 12 km, rejoint le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- **42 km** (nouveau parcours 2022) : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à l'entrée de la commune de Chaillé sous les Ormeaux en passant par le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.

Les parcours se déroulent essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

Les ravitaillements fournis par l'organisation aux 6^{ème}, 14^{ème}, 21^{ème} et 34^{ème} km devront être consommés sur place. Le parcours du 6 km n'aura pas de ravitaillement. Les participants devront s'équiper d'un gobelet pour s'hydrater. Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée pour toutes les courses. Des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée. La nature nous accueille, respectons-la 😊

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de crise sanitaire ou force majeure.

Une **barrière horaire** est fixée sur le 42 kms avec un contrôle au 27^{ème} km, les coureurs ne franchissant pas cette barrière à 11h30 se verront bifurquer vers un parcours raccourci. Une seconde barrière horaire est fixée à 14h à l'arrivée. Passé cet horaire, l'organisation décline toute responsabilité et n'assurera plus l'encadrement sur le parcours.

Chronos 2021

- 6 km (femme) : Mélaine DOUILLARD en 29mn14s
- 12 km (homme) : Aymeric PETIT en 43mn 07s
- 12 km (femme) : Karine SOMMIER en 59mn 39s



Inscriptions

Elles seront limitées à 200 participants sur le 6 km, 600 sur le 12 km, 400 sur le 24 km et 300 sur le 42 km.
Nous ne prendrons pas d'inscription sur place le jour de la course.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrent(e)s né(e)s avant le 15 mai 2006 pour le 6 km et le 12 km, le 15 mai 2004 pour le 24 et 42 km. Une autorisation parentale sera à fournir obligatoirement pour les personnes mineures.

Les inscriptions sont validées sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, pass « J'aime Courir » .
- La licence FFTRI n'est plus acceptée depuis 2019 sauf mention « course à pied en compétition ».
- Fournir pour les non licenciés FFA l'original un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 15 mai 2022.
- AUCUNE AUTRE LICENCE SPORTIVE NE SERA ACCEPTÉE.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure ; justificatif à fournir.

L'inscription peut se faire via le bulletin d'inscription ou par internet :

- Par internet : marathyon85.fr ou site Espace-Compétition, ouverture le 1^{er} février 2022
- Par courrier, à envoyer avant le 12 mai 2022 à l'adresse suivante :

Nicolas CHAUVIERE,
10 rue LAPLACE, 85000 LA ROCHE SUR YON

Le courrier doit contenir :

- Le bulletin d'inscription disponible sur le site marathyon85.fr
- Une copie de la licence FFA ou un certificat médical de moins d'un an
- Un règlement par chèque à l'ordre de 'Marath'Yon Nature'.

Tarifs

Marath'Yonnaise	6 km		12 km		24 km		42 km	
	Licencié FFA	Non licencié	Licencié FFA	Non licencié	Licencié FFA	Non licencié	Licencié FFA	Non licencié
Février / Mars	6 €	8 €	12 €	14 €	14 € (*)	16 € (*)	21 € (*)	23 € (*)
Avril / Mai	6 €	8 €	12 €	14 €	16 €	18 €	23 €	25 €

(*) Un tarif réduit est proposé sur le 24 km et 42 km pour une inscription effectuée en février ou mars 2022.
Le tarif pour les non licenciés FFA sera majoré de 2€ pour toutes les courses.



Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à la Maison de quartier de la Vallée Verte au 10 Avenue Pablo Picasso à la Roche sur Yon.

Il débutera à **7h** pour le 42 km puis **8h** pour les courses du 6, 12 et 24 km. Chaque participant doit prévoir des épingles pour accrocher le dossard « pucé » réutilisable. L'organisation récupérera les dossards de toutes les courses à l'arrivée.

Départ / Arrivée

Tous les départs seront donnés près de la Maison de quartier de la Vallée Verte. Pour des raisons de sécurité, l'échauffement doit se faire exclusivement dans la Vallée Verte.

- **8h00** : départ du 42km
- **9h00** : départ de 24 km
- **9h30** : départ du 12 km
- **9h40** : départ du 6 km

L'arrivée aura aussi lieu à Maison de quartier de la Vallée Verte. Les 3 premiers coureurs féminin et masculin de chaque course seront récompensés au podium.

Le collectif le mieux représenté sur les courses se verra récompensé. Il peut être composé de personnes d'un même club, d'une même association ou d'une même entreprise.

Nous proposerons un service de bar et sandwichs sur le site de départ et arrivée.

Informations diverses

- **ASSURANCE** : Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de la MAIF une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.
- **CNIL** : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
- **DROIT A L'IMAGE** : Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise ainsi que leurs partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.
- **ASSISTANCE MEDICALE** : Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent sur le lieu de départ et d'arrivée.
- **LITIGES** : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.